



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
13 août 2007
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2007

10-14 septembre 2007, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour le Mexique

Assistance proposée : 24 millions de dollars, dont
6 millions à prélever sur les
ressources ordinaires et 18 millions à
financer au moyen de formules de
cofinancement ou d'autres
ressources, y compris les ressources
ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2008-2012)

Cycle de l'assistance : Cinquième

Catégorie selon la décision 2000/19 : C

Assistance proposée par domaines de base du programme

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé procréative	2,5	15	17,5
Population et développement	2,0	2	4,0
Égalité des sexes	1,0	1	2,0
Coordination du programme et assistance	0,5	–	0,5
Total	6,0	18	24,0



I. Analyse de la situation

1. Le Mexique, qui compte environ 105 millions d'habitants, est composé de 31 états et d'un district fédéral. Le produit intérieur brut par habitant était de 8 826 dollars en 2005. Réputé pays à revenu moyen, le Mexique compte cependant environ 50 millions de pauvres dont 18 millions en situation d'extrême pauvreté. Dans cette dernière catégorie, on dénombre une majorité de personnes d'origine autochtone.

2. L'indice synthétique de fécondité a reculé de 7,3 enfants par femme dans les années 60 à 2,17 en 2006. Le taux d'accroissement annuel de la population est de 0,9 % et continue de baisser. Le taux de mortalité infantile a chuté, passant de 39,2 décès pour 1 000 naissances vivantes à 16,2 entre 1990 et 2006. L'espérance de vie est de 74,8 ans.

3. Le Mexique est à une étape avancée de sa transition démographique. L'évolution de la structure par âge de sa population va de plus en plus peser sur les systèmes éducatif, de santé et de protection sociale. En 2006, 31 millions de Mexicains figuraient dans la tranche des 10-24 ans. Pour faire face à ce défi, le Gouvernement devra créer un grand nombre d'emplois pour les jeunes et renforcer leurs capacités productives.

4. Le taux de grossesse chez les adolescentes a chuté de 130 naissances pour 1 000 en 1975 à 63 pour 1 000 en 2006. Aujourd'hui, les femmes de 15 à 19 ans représentent 16 % du total des femmes qui donnent naissance. Les jeunes sont sexuellement actifs à un âge de plus en plus précoce (la moyenne actuelle est de 15,9 ans) et 80 % d'entre eux n'utilisent pas de contraceptifs lors de leur premier rapport sexuel.

5. En 2006, 71 % des femmes mariées utilisaient une méthode contraceptive. Les besoins non satisfaits en matière de contraception étaient cependant de 36 % pour les 15-19 ans, 25 % pour les 20-24 ans et 23 % chez les femmes autochtones, ce qui montre combien il est nécessaire de mettre en place des services de contraception adaptés aux besoins des jeunes et tenant compte des spécificités culturelles.

6. Entre 1990 et 2005, le taux de mortalité maternelle a baissé de 29 %, passant de 89 décès pour 100 000 naissances vivantes à 63 décès pour 100 000 naissances vivantes. Cette baisse s'est légèrement accélérée entre 2000 et 2005 – 2,84 % par an – mais le Mexique doit redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Les niveaux de mortalité maternelle varient selon les états. Ils sont particulièrement élevés dans les états les plus pauvres dont la population est majoritairement autochtone.

7. Le taux de prévalence du VIH est relativement bas : 0,3 % chez les 15-49 ans. En 2006, un quart des 182 000 personnes vivant avec le VIH/sida étaient des femmes. Les personnes les plus exposées sont les professionnels du sexe et les consommateurs de drogues injectables. Les autorités comptent intensifier l'action de prévention et d'élimination de la stigmatisation et de la discrimination touchant les personnes atteintes du VIH.

8. La condition sociale des femmes s'est améliorée. En 2007, le Gouvernement a promulgué des lois fédérales favorisant l'égalité des sexes et le droit des femmes de vivre à l'abri de la violence. La participation des femmes à la vie politique demeure cependant limitée et les inégalités et la discrimination entre les femmes et les

hommes persistent. Une femme sur trois a été victime d'une forme ou d'une autre de violence sexiste.

9. Le Mexique est un pays urbanisé. En 2005, 70,4 % de la population vivait dans les villes. Environ 24 millions de personnes vivent dans plus de 185 000 collectivités comptant moins de 2 500 habitants.

10. Le pays enregistre le plus grand nombre de départs de migrants dans le monde. Entre 2000 et 2005, l'émigration nette a concerné en moyenne 575 000 personnes par an dont 77 % de sans-papiers. Les flux de transmigration et d'immigration, essentiellement en provenance d'Amérique centrale, sont considérables. En 2005, le Gouvernement a arrêté et expulsé 250 000 sans-papiers. Les dangers qui guettent les migrants clandestins sont élevés. Les femmes migrantes sont tout particulièrement exposées à la violence sexiste, y compris la violence sexuelle.

11. Les envois de fonds, qui ont atteint environ 25 milliards de dollars en 2006, constituent la deuxième source de recettes extérieures. Ils représentent plus de la moitié du revenu total des ménages dans les zones rurales et contribuent dans une large mesure à l'atténuation de la pauvreté. Moins de 10 % seulement de ces fonds sont épargnés ou investis.

II. Coopération passée et enseignements tirés

12. La coopération entre le FNUAP et le Mexique a commencé en 1972. Le quatrième programme d'assistance (2002-2007) a essentiellement été axé sur la santé sexuelle et la santé procréative, d'une part, et la population et le développement, d'autre part. L'égalité des sexes, le plaidoyer et la coopération Sud-Sud ont été érigés en questions intersectorielles.

13. Au niveau fédéral, le programme a apporté un appui aux activités suivantes : a) la création de quatre commissions de la population au niveau régional, chacune couvrant huit états, dans le but de faciliter la collaboration et l'échange de données d'expérience; b) les études sociodémographiques; c) les cadres juridique, réglementaire et organisationnel permettant d'améliorer et de renforcer les capacités de planification au niveau des états et à l'échelon local; d) le plaidoyer en faveur de la promotion du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des objectifs du Millénaire pour le développement, mais aussi de l'adhésion aux instruments internationaux tels que la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; e) les documents d'information et les outils de communication (radio, télévision et vidéo) sur la santé sexuelle et procréative et la planification familiale dans les langues autochtones; f) les initiatives qui ont permis d'acquérir des produits de santé procréative et d'assurer une assistance technique en matière de gestion, de logistique et de conseils.

14. Le programme a également apporté un appui prioritaire à huit états et permis d'élaborer des modèles qui pourraient être institutionnalisés et reproduits.

15. Au titre de la composante santé procréative, des modèles ont été élaborés aux fins suivantes : a) améliorer les prestations de services de santé procréative aux populations urbaines et rurales; b) permettre aux jeunes de prendre des décisions réfléchies en ce qui concerne la santé sexuelle et la santé procréative. Au titre de la composante population et développement, le programme a permis : a) d'élaborer des

modèles de création de systèmes d'information sur la surveillance des migrations internationales; b) de contribuer à élaborer des législations d'état sur la population; c) de renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la planification du développement dans les états et à l'échelon local. Les modèles relatifs aux deux composantes ont mis l'accent sur les peuples autochtones, les jeunes et les femmes. Le bureau de pays a créé en 2006 un groupe consultatif de jeunes et établi des liens étroits avec des réseaux d'organisations de jeunes, ce qui facilitera ses interventions auprès des jeunes.

16. Les enseignements tirés du programme précédent portent notamment sur les aspects suivants : a) la réussite de l'institutionnalisation des modèles est fonction des capacités techniques des partenaires et de leur capacité politique d'encourager la participation des institutions et de la société civile; b) la diversité des modèles appliqués a pesé sur la capacité du bureau de pays de suivre les activités inscrites au programme; c) les activités de plaidoyer ont permis dans une large mesure de donner plus de visibilité au programme d'action de la CIPD et aux objectifs du Millénaire pour le développement alors que la conjoncture politique ne s'y prêtait pas; d) la décision d'ériger l'égalité des sexes en question intersectorielle a permis de mettre l'accent sur les besoins spécifiques des femmes et des hommes; e) l'absence d'une composante égalité des sexes n'a pas permis au programme d'allouer suffisamment de ressources pour les activités liées à cette question, notamment en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes; f) la question de la coopération Sud-Sud a été inscrite sur demande, mais les mécanismes de sa promotion ont fait défaut; g) le FNUAP a joué un rôle très utile en dirigeant l'examen des modalités de gestion et d'exécution des programmes publics de santé.

III. Programme proposé

17. Le programme vise à réduire la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au moyen d'interventions stratégiques touchant à la santé sexuelle et à la santé procréative; à la population et au développement et à l'égalité des sexes. Le programme proposé s'appuie sur les priorités nationales, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la période 2008-2012, le Programme d'action de la CIPD et les objectifs du Millénaire pour le développement.

18. Les questions intersectorielles ci-après joueront un rôle important dans l'exécution du programme : a) le plaidoyer pour la promotion du Programme d'action de la CIPD et des objectifs du Millénaire pour le développement; b) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; c) la participation des jeunes dans les activités inscrites au programme; d) la coopération Sud-Sud.

19. Les principales stratégies d'exécution du programme portent notamment sur : a) le renforcement des stratégies nationales liées à l'exécution du Programme d'action de la CIPD; b) la recherche d'une approche globale et systémique favorisant la collaboration intergouvernementale et intersectorielle; c) la promotion, autant que faire se peut, de la participation des principales parties concernées, notamment les organisations communautaires, la société civile et le secteur privé, dans les activités programmées qui sont menées localement, dans les États et au niveau national; d) la mise en place d'accords de cofinancement avec les partenaires intéressés; e) la recherche et la promotion de partenariats interinstitutions;

f) l'adoption d'une démarche soucieuse des droits de l'homme et des spécificités culturelles; g) privilégier l'action en faveur des pauvres et des peuples autochtones.

Composante santé procréative

20. La composante santé procréative vise à renforcer les capacités institutionnelles afin d'assurer un accès universel à des services de santé sexuelle et procréative de qualité, mais aussi à favoriser l'exercice des droits liés à la procréation en tenant compte de l'égalité des sexes et des spécificités culturelles. Ce résultat sera atteint au moyen de quatre produits.

21. *Produit 1 : Mise en œuvre par le Gouvernement et la société civile de stratégies et de programmes globaux axés sur la promotion des droits liés à la procréation et l'accès universel à des services de soins de santé sexuelle et procréative tenant compte des spécificités culturelles.* Le programme sera axé sur les volets suivants : a) réduction de la mortalité maternelle dans certaines zones et certains groupes de la population, par exemple dans les zones d'habitat insalubre, dans les communautés autochtones et parmi les femmes immigrées; b) prévention des grossesses non souhaitées chez les adolescentes et les jeunes filles.

22. *Produit 2 : Sensibilisation des personnalités politiques et conception et mise en œuvre de stratégies de prévention des grossesses non souhaitées et des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH, parmi les jeunes et les populations ciblées.*

23. *Produit 3 : Mise en œuvre à une large échelle de stratégies visant à garantir la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative.*

24. *Produit 4 : Renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles en vue de mettre en place des programmes d'éducation sexuelle à tous les échelons du système éducatif.*

Composante population et développement

25. La composante population et développement s'intéressera notamment au renforcement des capacités institutionnelles et à l'élargissement de la participation de la société civile dans le but d'élaborer des politiques et des stratégies intégrées de population et de développement durable aux niveaux national et local, l'objectif étant de réduire la pauvreté et les inégalités. Ce résultat sera atteint au moyen de quatre produits.

26. *Produit 1 : Élaboration de systèmes d'information et d'indicateurs pour appuyer la conception et la mise en œuvre des politiques et des stratégies nationales intégrant les questions de population et de développement, de santé sexuelle et procréative et d'égalité des sexes dans le cadre d'une approche basée sur les droits de l'homme.*

27. *Produit 2 : Conception et exécution de programmes et de stratégies de développement local tenant compte de critères sociodémographiques, géographiques et écologiques.*

28. *Produit 3 : Élaboration de projets de politiques publiques relatives à la transition démographique, aux migrations et à d'autres tendances démographiques nouvelles.*

29. *Produit 4 : Renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles de conception et de mise à jour des méthodologies et de la documentation relatives à la sensibilisation aux questions de population afin d'inculquer des principes civiques et de favoriser la mobilisation sociale et écologique.*

Composante égalité des sexes

30. La composante égalité des sexes sera axée sur la promotion d'une culture d'égalité et d'équité entre les sexes, l'élimination des stéréotypes sexistes et le renforcement des capacités institutionnelles de prévention de la violence sexiste et de lutte contre celle-ci.

31. *Produit 1 : Élaboration de projets de politiques publiques pour établir un équilibre entre les rôles productif et reproductif de la femme, promouvoir une culture d'équité et d'égalité entre les sexes et éliminer les stéréotypes sexistes.*

32. *Produit 2 : Élaboration et mise en œuvre de stratégies de plaidoyer et de communication en vue de promouvoir une culture de respect du droit de la femme à vivre à l'abri de la violence.*

33. *Produit 3 : Élaboration et mise en œuvre de stratégies d'ensemble axées sur la lutte contre les violences sexistes, notamment la violence sexuelle.*

34. *Produit 4 : Application par le Gouvernement du droit commun relatif au droit de la femme de vivre à l'abri de la violence et du droit commun relatif à l'égalité entre les hommes et les femmes.*

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

35. Le Gouvernement et le FNUAP établiront un comité de coordination et d'évaluation du programme, qui sera composé de représentants des ministères des affaires étrangères, de la santé et de l'éducation; du Conseil national de la population; de l'Institut national de la femme; du Centre national de prévention du SIDA et de la société civile. Le comité dressera chaque année le bilan du programme, donnera des orientations concernant son exécution, suivra et appuiera l'action de mobilisation des ressources et examinera les plans de travail annuels.

36. Le bureau du FNUAP à Mexico sera chargé de la gestion du programme et travaillera en collaboration étroite avec le Conseil national de la population et les partenaires chargés de l'exécution. Ceux-ci seront chargés de mettre en place les mécanismes de suivi et d'évaluation. Le FNUAP, en collaboration avec le Conseil national de la population, effectuera périodiquement des visites de terrain afin de suivre l'avancement du programme et de fournir une assistance technique aux organismes partenaires chargés de l'exécution.

37. La mobilisation des ressources internes et extérieures et les stratégies de cofinancement joueront un rôle essentiel dans la réalisation des résultats escomptés. Le FNUAP, en collaboration étroite avec le Gouvernement, contribuera à la

désignation des partenaires publics, privés et internationaux, y compris parmi les autres organismes des Nations Unies et les organismes donateurs.

38. Le bureau de pays du FNUAP est composé d'un représentant, d'un représentant adjoint, d'un administrateur de programme recruté sur le plan national et de personnel d'appui chargé du programme et de l'administration. Le FNUAP allouera des fonds au renforcement de la capacité opérationnelle du bureau de pays dans le but de mobiliser des ressources et de renforcer la gestion du programme conformément à ses procédures et aux accords conclus avec le Gouvernement.

39. Le FNUAP pourrait engager du personnel pour l'équipe de projet afin de renforcer l'exécution du programme, notamment en ce qui concerne les projets bénéficiant de mécanismes de cofinancement. Les conseillers techniques du FNUAP fourniront, si besoin est, toute l'assistance technique requise. Le bureau de pays bénéficiera également de la collaboration et de l'appui technique d'autres bureaux du FNUAP.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Mexique

Priorités nationales pour 2008-2012 : a) développement économique, concurrentiel, durable et équitable; b) exercice universel et équitable des droits socioculturels; c) renforcement de l'état de droit et de la sécurité; d) droit à des conditions de vie saines favorisant la productivité; et e) renforcement de la démocratie

Objectif du PNUAD avant 2012 : a) renforcement des capacités institutionnelles et individuelles afin d'assurer l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques et d'action en matière de développement; b) promotion et exercice des droits de l'homme et de l'accès équitable à des services sociaux de qualité par le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles et la société civile; c) participation de la société civile à l'action de développement fondée sur l'utilisation durable des ressources naturelles; d) élimination des discriminations et renforcement des politiques publiques visant à garantir les droits civiques, faciliter l'accès à la justice et renforcer la sécurité; et e) renforcement de la citoyenneté axé sur une participation active et le renforcement de la culture démocratique

<i>Composante du programme</i>	<i>Réalisations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)</i>
Santé procréative	<p><i>Résultat attendu :</i></p> <p>Renforcement des capacités institutionnelles pour garantir l'accès universel à des soins de santé sexuelle et procréative de qualité, et exercice du droit à la procréation fondé sur une approche tenant compte de l'égalité des sexes et des spécificités culturelles</p> <p><i>Indicateurs de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Baisse du taux de mortalité maternelle Diminution du nombre des grossesses chez les adolescentes Accroissement du taux d'utilisation de méthodes contraceptives Meilleure politique de prévention du VIH 	<p><i>Produit 1 :</i> Mise en œuvre par le Gouvernement et la société civile de stratégies et de programmes globaux axés sur la promotion des droits liés à la procréation, et l'accès universel à des services de soins de santé sexuelle et procréative de qualité tenant compte des spécificités culturelles</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Accroissement du nombre d'organismes prenant part à ces stratégies et programmes Accroissement du nombre de stratégies et de programmes conçus, approuvés et mis en œuvre <p><i>Produit 2 :</i> Sensibilisation des personnalités politiques, conception et mise en œuvre de stratégies de prévention des grossesses non souhaitées et des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH, parmi les jeunes et les populations ciblées</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de jeunes prenant part à ces programmes Augmentation du nombre de centres éducatifs, de soins de santé, d'enseignement et récréatifs touchés par ces programmes <p><i>Produit 3 :</i> Mise en œuvre à une large échelle de stratégies visant à garantir la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative</p>	Assemblées fédérale et locales; Ministères de l'éducation et de la santé; Conseil national de la population; institutions nationales de lutte contre le sida, de la femme, de la jeunesse et de la sécurité sociale; gouvernements des États	17,5 millions (2,5 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 15 millions à financer à l'aide d'autres ressources)
			Société civile; médias; secteur privé	

Composante du programme	Réalizations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)
Population et développement	<p><i>Résultat attendu :</i></p> <p>Renforcement des capacités institutionnelles et de la société civile afin d'élaborer et de mettre en œuvre à l'échelle nationale et locale des politiques et stratégies de population et de développement tenant compte de la protection de l'environnement</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisations adoptant et appliquant des politiques et stratégies choisies en matière de population • Amélioration de l'accès aux services de base dans les zones marginalisées 	<p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de stratégies et d'accords élaborés et mis en œuvre pour fournir des produits de santé sexuelle et procréative <p><i>Produit 4 :</i> Renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles pour mettre en place des programmes d'éducation sexuelle à tous les échelons du système éducatif</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Hausse du nombre d'enseignants recevant une formation sur l'éducation sexuelle • Contenus et documents produits pour les programmes d'éducation sexuelle <p><i>Produit 1 :</i> Élaboration de systèmes d'information et d'indicateurs pour appuyer la conception et la mise en œuvre des politiques et des stratégies nationales intégrant les questions de population et de développement, de santé sexuelle et procréative, et d'égalité des sexes dans le cadre d'une approche basée sur les droits de l'homme</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'institutions disposant de systèmes d'information et d'aide à la décision portant sur la population et le développement • Recherches sur la corrélation entre la population et le développement, la santé sexuelle et procréative, l'appartenance sexuelle et la pauvreté <p><i>Produit 2 :</i> Conception et exécution de programmes et stratégies de développement local prenant en considération des critères sociodémographiques, géographiques et écologiques</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'études réalisées, publiées et diffusées • Nombre de projets de politiques publiques élaborés <p><i>Produit 3 :</i> Élaboration de projets de politiques publiques relatives à la transition démographique, aux migrations et à d'autres tendances démographiques nouvelles</p>	<p>Organismes des Nations Unies et organismes donateurs</p> <p>Ministères de l'agriculture, de l'éducation, de la santé, du développement social et du travail; Conseil national de la population; institutions nationales de la femme, de la jeunesse, des populations autochtones et de la sécurité sociale</p> <p>Gouvernements national et locaux</p> <p>Universitaires; société civile; médias; secteur privé</p> <p>Organismes des Nations Unies; organismes donateurs</p>	<p>4 millions (2 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 2 millions à financer à l'aide d'autres ressources)</p>

Composante du programme	Réalizations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)
Égalité des sexes	<p><i>Résultat attendu :</i></p> <p>Promotion et création d'une culture d'égalité et d'équité entre les sexes et renforcement des capacités institutionnelles de prévention de la violence sexiste, de lutte contre celle-ci et de poursuite des auteurs</p>	<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'études réalisées, publiées et diffusées • Nombre de projets de politiques publiques élaborés <p><i>Produit 4 :</i> Renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles de conception et de mise à jour des méthodologies et de la documentation relatives à la sensibilisation aux questions de population afin d'inculquer des principes civiques et de favoriser la mobilisation écologique et sociale</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conception et mise à jour des méthodologies et de la documentation • Augmentation du nombre d'enseignants formés en matière de sensibilisation aux questions de population 	<p>Assemblée législative nationale et régionales; Procureur spécial chargé de la violence à l'égard des femmes; Ministère de la santé; Conseil national de la population; organisations féminines</p>	<p>2 millions (1 million à prélever sur les ressources ordinaires et 1 million à financer à l'aide d'autres ressources)</p>
	<p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Hausse du nombre de femmes prenant part au processus décisionnel • Augmentation du nombre de cas enregistrés de violences et de discriminations sexistes, et meilleur suivi de ces cas 	<p><i>Produit 1 :</i> Élaboration de projets de politiques publiques pour établir un équilibre entre les rôles productif et reproductif de la femme, promouvoir une culture d'équité et d'égalité entre les sexes et éliminer les stéréotypes sexistes</p> <p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Hausse du nombre d'institutions ayant adopté et mis en œuvre ces politiques <p><i>Produit 2 :</i> Élaboration et mise en œuvre de stratégies d'information et de plaidoyer en vue de promouvoir une culture de respect du droit de la femme à vivre à l'abri de la violence</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'institutions prenant part à la conception et la mise en œuvre des stratégies de plaidoyer et de communication • Documents d'information élaborés à l'intention de groupes divers <p><i>Produit 3 :</i> Élaboration et mise en œuvre de stratégies d'ensemble axées sur la lutte contre les violences sexistes, notamment la violence sexuelle</p>	<p>Universitaires; société civile; médias, secteur privé Organismes des Nations Unies; organismes donateurs</p>	<p>Total pour la coordination du programme et l'assistance : 500 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires</p>

Composante du programme	Réalizations, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme (dollars É.-U.)
		<p><i>Indicateur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Hausse du nombre d'institutions mettant ces stratégies en œuvre <p><i>Produit 4 :</i> Application par le Gouvernement du droit commun relatif au droit de la femme à vivre à l'abri de la violence et du droit commun relatif à l'égalité entre les hommes et les femmes</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Hausse du nombre de personnalités politiques et autres formées • Augmentation du nombre de publications rassemblées et diffusées 		